

Rapport d'Activité de l'Atelier de Lancement et de Concertation sur l'Opérationnalisation de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF)

 N'Djamena, Tchad

 02-03 juin 2025

Organisateurs : Comité technique ad hoc pour
l'opérationnalisation de la CNEF (Ministère du
Commerce et de l'Industrie)

Assistance technique : Partenariat EDIFIS
(Expertise France)



Scanner ce QR code
pour nous contacter



Résumé Exécutif

L'atelier de lancement et de concertation sur l'opérationnalisation de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) s'est tenu les 02 et 03 juin 2025 à N'Djamena, Tchad. Organisé par le Comité technique ad hoc de la CNEF (Ministère du Commerce et de l'Industrie), avec l'appui d'Expertise France dans le cadre du Partenariat EDIFIS, cet événement a marqué une étape cruciale vers la concrétisation de cette institution. L'atelier a réuni des femmes entrepreneures issues des 23 provinces du Tchad, des représentants institutionnels, des partenaires techniques et financiers (PTF), ainsi que des organisations de la société civile.

Les objectifs principaux de l'atelier étaient de partager les orientations stratégiques de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF), de présenter le cadre institutionnel de la CNEF, de cartographier les initiatives existantes et de définir une feuille de route pour son opérationnalisation. Malgré un démarrage du Jour 1 marqué par une faible participation initiale, une réorganisation agile du programme pour le Jour 2, incluant un partage d'expériences enrichissant en lieu et place de la cartographie des acteurs initialement prévue, a permis des échanges fructueux et une mobilisation significative. Les travaux en groupes du Jour 2 ont abouti à l'identification d'actions prioritaires pour les cinq axes de la SNEF et du rôle que la CNEF pourrait jouer pour les faire progresser.

L'atelier a abouti à des résolutions de la part des femmes entrepreneures, s'engageant notamment à s'approprier le code des marchés publics, à poursuivre le plaidoyer pour des mesures fiscales favorables et à collaborer activement à la mise en place des organes de la CNEF. Des recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement pour la mobilisation des ressources pour le fonctionnement du comité ad hoc, et aux PTF pour le renforcement de leur appui. L'événement s'est conclu sur une note d'optimisme, avec un engagement renouvelé des parties prenantes à œuvrer pour faire de la CNEF un levier puissant pour l'autonomisation économique des femmes et le développement du Tchad.



Liste des Acronymes et Abréviations


AFD	:	Agence Française de Développement
AFC CET	:	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad
ANIE	:	Agence Nationale des Investissements et des Exportations du Tchad
APEMF	:	Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance
AT	:	Assistance Technique
CECOQDA	:	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CELIAF	:	Cellule de Liaison des Activités Féminines
CNEF	:	Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
CNPT	:	Conseil National du Patronat Tchadien
EDIFIS	:	Education, Droits et Santé Sexuels et Reproductifs , Insertion des femmes et des filles au Sahel
FENAT	:	Fédération Nationale des Artisans du Tchad
FONAJ	:	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP	:	Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle
OANET	:	Organisation des Acteurs Non Étatiques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ONAPE	:	Office National pour la Promotion de l'Emploi
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SNC	:	Stratégie Nationale du Commerce
SN DSP	:	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
SNEF	:	Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
TdR	:	Termes de Référence





Table des matières

	Résumé Exécutif	2
	Liste des Acronymes et Abréviations	3
	Table des Matières	4
1	Contexte et justification	5
2	Analyse des résultats	6
2.1	Mobilisation et engagement des femmes entrepreneurs	6
2.2	Défis prioritaires de la CNEF	7
3.	Déroulement de l'atelier	7
3.1.	Cérémonie d'ouverture	7
3.2.	Présentation du cadre institutionnel et réglementaire	9
3.2.1.	La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP)	9
3.2.2.	La Stratégie Nationale du Commerce (SNC)	10
3.2.3.	La Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF)	10
3.3.	Du comité ad hoc à la CNEF : actions et défis	15
3.3.1.	Mission du comité ad hoc	15
3.3.2.	Mandat de la CNEF : répondre aux défis du terrain	16
3.3.3.	Structure et gouvernance de la CNEF	16
4.	Perspectives et durabilité	17
5	Conclusion et recommandations	18



1 Contexte et Justification

L'entrepreneuriat féminin est une force vive de l'économie tchadienne, bien que largement confinée aux secteurs agricole et informel. Les femmes possèdent environ 57% des entreprises agricoles et représentent 70% des acteurs du secteur primaire. Cependant, cette forte participation ne se traduit pas par une réussite économique équivalente : les entreprises dirigées par des femmes réalisent en moyenne 77% de bénéfices en moins que celles des hommes, et seulement 5% des entreprises formelles sont dirigées par des femmes.

Cette situation est due à des barrières systémiques profondes, notamment :

- Des difficultés d'accès au financement formel ;
- Le manque des moyens de production ;
- Un accès limité aux marchés porteurs ;
- Un faible accès à l'information
- Un faible niveau de compétences en gestion ;
- Des contraintes socio-culturelles persistantes ;
- La prédominance de l'informel qui freine la croissance.

Le potentiel de l'entrepreneuriat féminin pour la diversification économique et la réduction de la pauvreté reste immense et largement inexploité.

Pour adresser ces défis, le gouvernement tchadien a validé **la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF)** le 13 juillet 2022. L'un des principaux instruments pour sa mise en œuvre est la **Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF)**.

La CNEF a été créée par la loi n°012/PR/PM/2020 du 28 juillet 2020 et son fonctionnement précisé par le décret d'application N°0555/PR/PM/MCI/2024, lui conférant une forte légitimité institutionnelle. Son opérationnalisation bénéficie d'une assistance technique, notamment à travers le Partenariat EDIFIS (Expertise France) et d'autres partenaires techniques et financiers.

L'objectif de l'atelier était de contribuer à l'opérationnalisation de la CNEF en mobilisant les parties prenantes autour d'une vision et d'un plan d'action communs.

Les objectifs spécifiques incluait de :

- Partager les orientations stratégiques de la SNEF ;
- Présenter le cadre institutionnel et réglementaire de la CNEF ;
- Cartographier les initiatives existantes pour identifier les synergies ;
- Créer une dynamique collective et un sentiment d'appropriation de la CNEF par les femmes entrepreneures.

2 Analyse des résultats

2.1. Mobilisation et engagement des femmes entrepreneures

Un des résultats les plus significatifs de l'atelier est l'adoption de résolutions claires et fortes par les femmes entrepreneures, auto-entrepreneures, représentantes de coopératives et de groupements venues des 23 provinces du Tchad. Ces résolutions, lues en séance plénière, témoignent d'une volonté affirmée de s'impliquer activement dans la dynamique de la CNEF et dans l'amélioration de leur environnement d'affaires. Elles se sont engagées à :

- A. S'approprier le code des marchés publics :** cette résolution indique qu'il y a une prise de conscience de l'importance des marchés publics comme débouché potentiel et la volonté de maîtriser les règles pour y accéder.
- B. Se mobiliser pour un plaidoyer en faveur d'une exonération fiscale pour les entreprises dirigées par les femmes :** face à la pression fiscale souvent citée comme un obstacle¹, cet engagement montre une volonté de défendre collectivement leurs intérêts économiques.
- C. Informer les organisations féminines de leurs provinces respectives de la création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) et de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) :** cet engagement vise à assurer une large diffusion de l'information et à mobiliser la base des femmes entrepreneures à travers le pays.
- D. Collaborer avec les délégations du Ministère en charge commerce pour préparer la participation des femmes aux prochaines élections des membres des organes de la CNEF :** cette résolution est cruciale pour la mise en place légitime et représentative de la Chambre, en vulgarisant les conditions d'adhésion et de participation aux élections.

Ces résolutions vont au-delà d'une simple participation passive à un atelier. Elles positionnent les femmes entrepreneures comme des actrices du changement, prêtes à prendre des initiatives et à s'investir dans la construction et le succès de la CNEF. Elles constituent un mandat fort pour les futures actions de la Chambre et un signal clair de leur détermination.

2.2. Défis prioritaires de la CNEF

Les discussions ont fait émerger trois (3) domaines d'intervention prioritaires pour la future CNEF :

- A. L'accès au financement nécessite : (i) la création d'une Agence de Financement et de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (AFPEF) dont le capital sera abondé par l'Etat, le privé et/ou les PTF. La gestion du Fonds de cette agence devra être confiée à une institution financière privée ; (ii) le développement d'initiatives de microfinance adaptées aux besoins spécifiques des entrepreneures et le renforcement des systèmes de tontines, en parallèle des efforts d'amélioration de l'accès aux services bancaires traditionnels.
- B. La valorisation des produits locaux implique la mobilisation de fonds pour l'acquisition d'équipements de transformation, le renforcement des capacités techniques et l'amélioration des circuits de commercialisation, notamment numériques.
- C. La protection et l'assurance des entrepreneures requièrent la création de produits d'assurance maladie spécifiques et de mécanismes de couverture des risques liés à l'exportation, avec un objectif d'accessibilité financière.

3 Déroutement de l'atelier

3.1. Cérémonie d'ouverture

L'atelier, objet du présent rapport, a été placé sous le patronage du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Son lancement a été un moment solennel, qui a vu la participation du Ministre du Commerce et de l'Industrie, de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Finances chargée de l'Économie, et du Plan, du Secrétaire Général, Représentant la Ministre d'État, Ministre de la Femme et de la Protection de l'Enfance, du Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat, des hauts fonctionnaires et des dirigeants d'agence de développement. La cérémonie d'ouverture de l'atelier a donné le ton des deux journées de travail, en soulignant l'importance stratégique de la CNEF et en réaffirmant l'engagement des différentes parties prenantes.

Les discours prononcés ont convergé sur la nécessité de structurer et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Tchad.



*Illustration : Photo de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, **GUIBOLO FANGA Mathieu**, lors du discours d'ouverture*

Madame la Présidente du Comité ad hoc pour l'opérationnalisation de la CNEF a rappelé le long parcours ayant mené à cette initiative et l'espoir immense qu'elle suscite parmi les femmes entrepreneures du pays. Elle a souligné que la CNEF se veut une institution dédiée à la structuration de l'entrepreneuriat féminin, à la valorisation des initiatives portées par les femmes et à la défense de leurs intérêts.


Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) a, quant à lui, assuré du soutien indéfectible de son institution à la CNEF. Il a mis en avant le rôle de partenaire stratégique que la CCIAMA entend jouer, en mobilisant ses ressources techniques, son expertise et son réseau international au service de la nouvelle Chambre des Femmes.

La Représentante de l'Agence Française de Développement (AFD) a réitéré l'engagement de cette institution en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation économique des femmes au Tchad. Elle a insisté sur la nécessité de structurer le secteur de l'entrepreneuriat féminin, où les femmes sont très présentes mais souvent dans l'informel et avec un accès limité aux marchés et aux financements.

Enfin, Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, dans son discours d'ouverture, a souligné l'importance capitale de la CNEF pour la structuration du secteur économique et a rappelé l'engagement ferme du gouvernement tchadien en faveur de l'autonomisation des femmes. Il a appelé à une participation active de toutes les parties prenantes pour la réussite de cette initiative.



Illustration : Photo de famille des participantes avec les officiels.



Cette convergence des discours a créé un Momentum favorable, témoignant d'un alignement des volontés au plus haut niveau. Toutefois, la véritable mesure du succès résidera dans la capacité à traduire ces engagements en actions concrètes, coordonnées et durables, un défi que l'atelier s'est efforcé de commencer à relever.

3.2. Présentation du cadre institutionnel et réglementaire

Suite à la cérémonie, les présentations sur le cadre institutionnel ont été effectuées avant l'ouverture des discussions. Ces présentations ont porté sur les documents stratégiques majeurs encadrant le développement économique et l'entrepreneuriat au Tchad :

3.2.1. La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP)

La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) vise à faire du secteur privé le moteur d'un développement inclusif au Tchad, valorisant toutes les potentialités économiques du pays et impliquant hommes et femmes de tous âges. Face à une économie encore peu diversifiée et dépendante du pétrole, la SNDSP s'articule autour de la diversification économique comme pilier central, en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) 2017-2021. Elle ambitionne une transformation structurelle de l'économie par le développement de filières porteuses, notamment dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, l'artisanat, l'économie numérique et le tourisme.

Pour réaliser cette vision, la SNDSP se décline en cinq options stratégiques majeures : l'amélioration durable du climat des affaires, l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État, la diversification de l'économie tchadienne, le renforcement des capacités du secteur privé, et la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes.

Ces options se traduisent par des axes stratégiques concrets entre autres la simplification des procédures, la modernisation de la politique fiscale, le développement des chaînes de valeur, l'appui à la migration vers le secteur formel, et la mise en place de programmes spécifiques pour les femmes et les jeunes entrepreneurs, reconnaissant leur potentiel créatif et productif essentiel pour une croissance durable et la réduction de la pauvreté.



3.2.2. La Stratégie Nationale du Commerce (SNC)


La Stratégie Nationale du Commerce (SNC), dont le rapport final a été validé techniquement en février 2016, constitue un autre pilier des efforts du Tchad pour structurer son économie et promouvoir le développement du secteur privé. Elle s’aligne à la SNDSP et la SNEF, contribuant ainsi à la création d' un environnement commercial plus dynamique et compétitif. La Direction Générale du Commerce, qui a été centrale dans son élaboration, a identifié plusieurs priorités d'action qui reflètent les orientations de la SNC, telles que la mise en place d'un cadre normatif et qualitatif robuste (via la loi sur la normalisation et le renforcement du CECOQDA), la promotion des produits "Made in Chad", et l'amélioration de l'accès aux marchés par le désenclavement des zones de production.

La SNC vise ainsi à moderniser les pratiques commerciales tant au niveau national qu'international, à faciliter les échanges et à renforcer la compétitivité des entreprises tchadiennes. Elle s'attaque aux obstacles liés à la commercialisation des produits, à l'information sur les marchés et aux infrastructures commerciales. En soutenant la qualité des produits et en facilitant leur circulation, la SNC entend contribuer significativement à la diversification économique et à l'intégration du Tchad dans les flux commerciaux régionaux et mondiaux, offrant ainsi de nouvelles opportunités aux entrepreneurs, y compris les femmes.

3.2.3. La Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF)

La Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF), validée techniquement en juillet 2022, a été spécifiquement conçue pour créer un environnement plus propice à l'éclosion et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes au Tchad.

Elle reconnaît le rôle crucial des femmes dans l'économie, notamment dans le secteur agricole et informel, tout en adressant les défis spécifiques qu'elles rencontrent, tels que l'accès limité au financement, le manque de compétences en gestion, les barrières socioculturelles et un cadre juridique parfois contraignant. La Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) est l'instrument principal pour l'opérationnalisation de cette stratégie.



Ces exposés visaient à fournir aux participants un cadre de référence commun, à souligner la cohérence des politiques nationales et à situer la création de la CNEF dans une perspective plus large de développement. Les échanges qui ont suivi ont permis aux participants de poser des questions de clarification et d'exprimer leurs premières réactions. Le décret d'application portant création de la CNEF a également fait l'objet d'une présentation, afin d'en expliciter les dispositions clés.

Comme mentionné précédemment, la participation durant cette première journée a été jugée faible. L'évaluation menée à la fin du Jour 1 a mis en lumière cette insuffisance et d'autres points à améliorer. Cette évaluation a été déterminante et a conduit à une décision proactive de reconfigurer le planning des activités du Jour 2. Cette adaptation témoigne d'une gestion flexible de l'atelier, soucieuse de maximiser l'engagement des participants et l'efficacité des travaux, transformant ainsi un défi initial en une opportunité d'ajustement pour mieux répondre aux attentes.

Un moment fort du Jour 2 a été l'exercice en groupes portant sur les cinq axes stratégiques de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF). Cet exercice, dont la méthodologie était détaillée dans un document de support, visait à permettre aux femmes entrepreneures de s'approprier ces axes, d'identifier les défis majeurs et de proposer des actions prioritaires, tout en réfléchissant au rôle que la CNEF pourrait jouer.

Les participants ont été répartis en cinq groupes, chacun se concentrant sur un axe spécifique :

- **Aide du Gouvernement** : Comment l'État peut mieux aider les femmes à créer et développer leurs entreprises (simplification administrative, accès aux services, cadre légal).
- **Argent et Formation** : Comment aider les femmes à accéder au financement et à acquérir les compétences financières nécessaires (petits prêts, formation en gestion financière, groupes d'épargne).
- **Formation et Compétences** : Comment apprendre aux femmes à bien gérer leurs entreprises et à développer leurs compétences techniques et commerciales (alphabétisation, techniques de vente, développement de nouveaux produits, création de réseaux).
- **Vente et Marchés** : Comment aider les femmes à mieux vendre leurs produits et à accéder aux marchés (information sur les prix, outils de production, accès aux marchés publics et internationaux).

- **Protection et Assurance** : Comment assurer la protection sociale et la couverture des risques pour les femmes entrepreneures (assurance maladie, couverture des risques liés à l'activité).

Chaque groupe, composé de 7 à 10 femmes, comprenait une rapporteuse et une animatrice pour faciliter les échanges. Les discussions ont été riches, comme en témoignent les restitutions des groupes thématiques. Par exemple, le groupe "Argent et Formation" a identifié les exigences de garantie bancaire excessives et le manque d'accessibilité des banques comme des problèmes majeurs, suggérant de multiplier les initiatives de microfinance et de développer les tontines. Le groupe "Vente et Marchés" (intitulé "Valorisation des produits locaux" dans la restitution) a souligné les obstacles liés à l'accès aux machines de transformation, aux problèmes de commercialisation (numérique, internet, stands d'exposition) et de transport. Le groupe "Protection et Assurance" a insisté sur la nécessité d'une assurance maladie pour les femmes entrepreneures et d'une couverture pour les risques liés à l'exportation.

Tableau 1 : Planification indicative 2026–2030

Axe SNEF	Problèmes Majeurs	Actions Prioritaires	Rôle CNEF
Groupe 1 - Aide du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> ● Excès de paperasse administrative ● Bureaux éloignés des usagers ● Agents peu accueillants 	<ul style="list-style-type: none"> ● Simplifier les procédures de création d'entreprise ● Ouvrir des bureaux de proximité ● Former les agents à l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ● Plaidoyer pour la simplification administrative ● Faciliter l'accès à l'information ● Interface avec l'administration
Groupe 2 - Argent et Formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Exigences de garantie bancaire excessives ● Inaccessibilité des banques locales ● Manque de capital de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> ● Multiplier les initiatives de microfinance ● Développer les groupements de tontines ● Créer des petits prêts sans garantie ● Former à la gestion financière 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter l'accès aux mécanismes de financement ● Organiser des formations en éducation financière ● Promouvoir l'épargne collective



Axe SNEF	Problèmes Majeurs	Actions Prioritaires	Rôle CNEF
Groupe 3 Formation et Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ● Analphabétisme ● Manque de formation aux affaires ● Difficultés de techniques de vente 	<ul style="list-style-type: none"> ● Alphabétisation fonctionnelle ● Formation aux techniques de vente ● Enseignement de nouvelles techniques ● Création d'associations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités ● Faciliter le réseautage et mentorat ● Promouvoir l'alphabétisation
Groupe 4 - Vente et Marchés	<ul style="list-style-type: none"> ● Accès limité aux machines de transformation ● Problèmes de numérique/internet ● Manque de stands d'exposition ● Difficultés de transport ● Manque d'informations sur les prix ● Pas d'accès aux gros marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mobiliser des fonds pour les équipements ● Donner des informations sur les prix ● Réserver des marchés publics aux femmes ● Aider à l'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter l'accès aux équipements ● Créer des plateformes de commercialisation ● Organiser des foires et expositions ● Appuyer la participation aux marchés publics
Groupe 5 Protection et Assurance	<ul style="list-style-type: none"> ● Coût élevé des assurances ● Absence de couverture maladie ● Risques non couverts à l'exportation ● Pas d'assurance santé/accident 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer une assurance maladie pour les entrepreneurs ● Assurances pour les risques à l'exportation ● Développer produits d'assurance adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Plaidoyer pour des assurances adaptées ● Négocier des offres groupées ● Sensibiliser à la couverture des risques



Tableau 2 : points transversaux identifiés

Catégorie	Constats	Solutions Transversales
Obstacles	<ul style="list-style-type: none">● Complexité administrative	<ul style="list-style-type: none">● Digitalisation des procédures
Systemiques	<ul style="list-style-type: none">● Éloignement des services● Manque d'information	<ul style="list-style-type: none">● Décentralisation des services● Campagnes d'information
Défis Structurels	<ul style="list-style-type: none">● Accès limité au financement● Infrastructures insuffisantes● Faible niveau d'éducation	<ul style="list-style-type: none">● Mécanismes de financement innovants● Investissements (infrastructures)● Programmes d'alphabétisation ciblés
Opportunités	<ul style="list-style-type: none">● Potentiel entrepreneurial féminin● Demande croissante de produits locaux● Possibilités de digitalisation	<ul style="list-style-type: none">● Accompagnement entrepreneurial● Promotion des produits locaux● Formation au numérique

Les travaux de groupe se sont avérés être une méthode efficace pour instaurer une dynamique de cohésion. Ils ont permis de surmonter la réserve initiale des participantes, favorisant ainsi un partage d'expériences riche et constructif dès la deuxième journée. L'engagement suscité par ces échanges s'est concrétisé par la création spontanée d'un groupe WhatsApp, destiné à maintenir le contact et à poursuivre la collaboration au-delà de l'atelier.

Les solutions proposées par les femmes elles-mêmes, telles que le renforcement des tontines et des mécanismes de microfinance communautaire, révèlent une volonté de s'appuyer sur des systèmes de solidarité endogènes. Cette approche pragmatique, qui cherche à valoriser l'existant tout en sollicitant un appui institutionnel, est une piste importante pour la CNEF. Plutôt que d'imposer des modèles exogènes, la Chambre pourrait jouer un rôle crucial dans la structuration, la légitimation et la mise à l'échelle de ces initiatives locales qui ont déjà fait leurs preuves, les connectant à des opportunités de financement plus formelles et à des programmes de renforcement des capacités.



3.2.3. Présentation du décret 0555 portant application de la loi créant la CNEF

La gouvernance de la CNEF, définie par le décret N°0555/PR/PM/MCI/2024 du 16 Septembre 2024, repose sur une Assemblée Générale de 100 membres élues avec des quotas provinciaux et sectoriels, et un Bureau Exécutif de 9 membres, toutes élues pour un mandat de trois (3) ans. Des antennes provinciales, des commissions spécialisées et une Direction Générale complètent l'architecture institutionnelle.

Cependant, les critères d'éligibilité pour voter et être candidate sont stricts, exigeant notamment une inscription au Registre du Commerce (RCCM) et une situation fiscale et sociale en règle. Cette **"barrière de la formalisation"** risque d'exclure la majorité des femmes opérant dans l'informel, créant un risque de **"capture par l'élite"** et sapant la représentativité de la Chambre. Les enjeux majeurs pour la CNEF seront donc de garantir une représentativité effective au-delà des quotas et de construire un modèle économique durable pour assurer son autonomie financière et sa pérennité, un défi déjà souligné lors de la phase de transition.


3.3. Du comité ad hoc à la CNEF : actions et défis

La création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) au Tchad, fondée sur la loi n°012/PR/PM/2020 et le décret N°0555/PR/PM/MCI/2024, est un pilier de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF). Sa mise en place est confiée à un Comité technique ad hoc, chargé de piloter la transition vers une institution permanente. L'atelier a permis de présenter la mission de ce comité, les défis de l'entrepreneuriat féminin, et la structure de gouvernance de la future Chambre.

3.3.1 Mission du comité ad hoc

Instituée par les arrêtés ministériels N°036 et N°042, le Comité technique ad hoc a pour mission principale de préparer les élections de la CNEF et de jeter les bases d'une chambre "représentative, fonctionnelle et durable". Composé de 17 membres issus des secteurs public et privé et présidé par Mme Achta Djibrine SY, il dispose d'un mandat de 12 mois pour accomplir ses tâches. Celles-ci incluent la vulgarisation des textes fondateurs, la mobilisation des femmes entrepreneures y compris celle du secteur informel, et la recherche de financements.

Le plan d'action du comité, estimé à 585,2 millions de FCFA, s'articule autour de la sensibilisation nationale, de l'organisation des adhésions et de la tenue des élections, qui représentent le poste de dépense le plus important (200 millions FCFA).



Ce plan révèle deux défis majeurs : une forte dépendance financière vis-à-vis de l'État et des partenaires techniques et financiers, et la nécessité de construire une légitimité auprès des entrepreneures de base sur tout le territoire, au-delà des cercles institutionnels de la capitale.

3.3.2. Le mandat de la CNEF : répondre aux défis du terrain

La CNEF a pour vocation de répondre aux obstacles systémiques qui entravent le potentiel économique des femmes tchadiennes. Bien qu'elles représentent 70% des acteurs du secteur primaire, seulement 5% des entreprises formelles sont dirigées par des femmes, et leurs bénéficiaires sont en moyenne 77% inférieurs à ceux des hommes (Recensement Général des Entreprises, 2014, SNEF, 2022).

Les travaux de l'atelier de lancement ont mis en lumière un diagnostic partagé des barrières : complexité administrative, accès quasi impossible au financement formel, manque de compétences en gestion, difficultés de commercialisation et absence de protection sociale. Face à ces contraintes, les entrepreneures ont développé des solutions endogènes, comme les systèmes de tontines communautaires, et ont démontré l'importance stratégique de la formalisation pour accéder aux marchés publics.

Ces initiatives inspirent une voie pour la CNEF : catalyser et structurer les solutions locales plutôt que d'imposer des modèles exogènes. Les résolutions adoptées par les participantes, telles que s'approprier le code des marchés publics et mener un plaidoyer pour une fiscalité adaptée, constituent un mandat direct et impératif pour la future Chambre.

Enfin, les échanges ont permis d'introduire une dimension essentielle : la nécessité pour la CNEF de construire son autonomie financière dès sa création. En questionnant la dépendance vis-à-vis des financements de l'État ou des PTF pour l'organisation même de ses Assemblées Générales, les femmes entrepreneures ont posé les jalons d'une réflexion sur la pérennité et l'autonomie institutionnelle et organisationnelle.

3.3.3. Présentation du décret 0555 portant application de la loi créant la CNEF

La gouvernance de la CNEF, définie par le décret N°0555/PR/PM/MCI/2024 du 16 Septembre 2024, repose sur une Assemblée Générale de 100 membres élues avec des quotas provinciaux et sectoriels, et un Bureau Exécutif de 9 membres, toutes élues pour un mandat de trois (3) ans. Des antennes provinciales, des commissions spécialisées et une Direction Générale complètent l'architecture institutionnelle.

Cependant, les critères d'éligibilité pour voter et être candidate sont stricts, exigeant notamment une inscription au Registre du Commerce (RCCM) et une situation fiscale et sociale en règle. Cette "**barrière de la formalisation**" risque d'exclure la majorité des femmes opérant dans l'informel, créant un risque de "**capture par l'élite**" et sapant la représentativité de la Chambre. Les enjeux majeurs pour la CNEF seront donc de garantir une représentativité effective au-delà des quotas et de construire un modèle économique durable pour assurer son autonomie financière et sa pérennité, un défi déjà souligné lors de la phase de transition.

4 Perspectives et durabilité

La période actuelle constitue une phase critique pour la concrétisation de la CNEF. Le succès de la transition vers des instances élues légitimes dépend largement du soutien apporté au Comité technique ad hoc dans l'accomplissement de sa mission, notamment l'organisation des élections et le maintien de la mobilisation des entrepreneures à travers le territoire national.



Illustration : aperçu des participantes lors des sessions en plénière

La mission d'assistance technique et les autres PTF continueront d'accompagner ce processus de transition, assurant le plaidoyer, le suivi et la coordination des actions. Cette continuité technique et financière est essentielle pour maintenir la dynamique générée par l'atelier et garantir la traduction des engagements en actions concrètes.

Les futures instances dirigeantes de la CNEF auront la responsabilité de transformer les attentes exprimées en programmes et services tangibles pour leurs membres. La pérennisation financière de la Chambre devra être une préoccupation centrale dès sa création, garantissant son autonomie et sa capacité d'action à long terme.

L'atelier de lancement et d'opérationnalisation de la CNEF a démontré la pertinence et la maturité de cette initiative. La convergence des engagements entre les autorités nationales et les bénéficiaires finales constitue un capital pour la suite du processus. En effet, les discours officiels, tant à l'ouverture qu'à la clôture, ont réaffirmé la volonté du gouvernement tchadien de soutenir l'autonomisation économique des femmes, considérant la CNEF comme un levier essentiel. Le Secrétaire Général, représentant le Ministre du Commerce et de l'Industrie, lors de son discours de clôture, a salué le bon déroulement de l'atelier et a souligné l'importance de la CNEF pour la création, la gestion et le développement des entreprises féminines, assurant de l'engagement du gouvernement envers cette vision.

Le maintien du soutien technique et financier durant cette phase transitoire critique est essentiel pour capitaliser sur les acquis de l'atelier et garantir la mise en place effective d'une CNEF forte et représentative. L'investissement dans cette initiative promet des retombées significatives pour l'autonomisation économique des femmes tchadiennes et le développement économique inclusif du pays. De plus, l'éventualité de la deuxième phase du projet EDIFIS ouvre des perspectives encourageantes pour l'accompagnement à long terme de cette institution en cours de création.

Les futures instances dirigeantes de la CNEF auront la responsabilité de traduire les attentes exprimées en programmes et services concrets pour leurs membres, en s'inspirant des pistes d'actions identifiées lors des travaux de groupe sur les axes de la SNEF. La pérennisation financière de la Chambre, évoquée par les femmes entrepreneures, devra être une préoccupation centrale dès le départ.

L'atelier a identifié deux recommandations prioritaires pour assurer la continuité du processus :

- A. Le gouvernement tchadien doit mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement effectif du Comité technique ad hoc, structure transitoire cruciale pour l'organisation des élections et la mise en place des organes définitifs de la CNEF.
- B. Les partenaires techniques et financiers sont appelés à renforcer leur appui au Comité ad hoc et à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin, garantissant ainsi la continuité du processus de transition.

Sans ces moyens, l'élan généré par l'atelier et la capacité du Comité ad hoc à mener à bien sa mission pourrait être compromis.

Contacts


Ministère du Commerce et de l'Industrie

Direction Générale de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin

 N'Djamena – Tchad

Partenariat EDIFIS

 Dakar, Senegal

 www.partenariatedifis.com/

Ce rapport a été produit dans le cadre de l'atelier de lancement et de concertation sur l'opérationnalisation de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF), tenu à N'Djamena, les 02 et 03 juin 2025.